



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le mardi 12 novembre 2024 à 20 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Payette
Jean Bourgeois
Siège # 3 vacant

Était absent monsieur le conseiller Serge Rivest.

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024
4. GESTION ADMINISTRATIVE
 - 4.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LIGUORI
 - 4.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIMEAU 2023
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX AFIN DE DÉPLOYER LE RÉSEAU DE FIBRE POUR DESSERVIR LA RUE BOURDON
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
 - 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
 - 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT CITAM
 - 7.2 OCTROI D'UN CONTRAT À ATLAS CORPORATION POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 8.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE EXPERTISE GÉOTECHNIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE EN ZONE DE CONTRAINTE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'OFFRE DE SERVICE POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2025
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2024-169

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications de la façon suivante :

Ajout du point 4.4 Autorisation de signature lettre d'entente 2024-06

Ajout du point 10.2 Autorisation pour la location du Chalet des loisirs pour l'organisation d'une soirée country

Retrait du point 8.1 Octroi d'un contrat pour une expertise géotechnique pour l'implantation d'une fosse septique en zone de contrainte

Retrait du point 10.1 Autorisation de signature pour l'offre de service pour la gestion du camp de jour pour l'été 2025

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour modifié tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-170

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



4. GESTION ADMINISTRATIVE

2024-171

4.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres constituant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori a déposé sa mise à jour de sa déclaration complétée dans le délai prévu par la loi soit 60 jours suivant leur proclamation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier doit s'assurer du respect de l'article 358 de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sophie Desrosiers,

Et résolu de confirmer le dépôt officiel des déclarations pécuniaires de chacun des membres constituant le conseil municipal de Saint-Liguori relativement à l'année 4 du mandat 2021-2025 pour le poste de mairesse et des conseillers comme décrit ci-après :

Nom	Date de réception
Ghislaine Pomerleau, mairesse	12 novembre 2024
Jean Bourgeois, conseiller	12 novembre 2024
Serge Rivest, conseiller	4 novembre 2024
Siège # 3, conseiller	Vacant
Claude Bélisle, conseiller	5 novembre 2024
Sophie Desrosiers, conseillère	12 novembre 2024
Pierre-Luc Payette, conseiller	12 novembre 2024

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-172

4.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIMEAU 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide d'information sur le Primeau 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,
Appuyé par monsieur Claude Bélisle,

et résolu :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc



responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023, et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changement admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et/ou dépassement (volet 1);

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-173

4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX AFIN DE DÉPLOYER LE RÉSEAU DE FIBRE POUR DESSERVIR LA RUE BOURDON

CONSIDÉRANT QUE les futurs résidents de la rue Bourdon auront besoin d'un service de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est le promoteur dans le projet de la rue Bourdon;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents pour donner effet à cette résolution;

D'autoriser la dépense d'un montant de 5 270 \$ plus les taxes applicables pour le partage des frais et de refacturer les résidents de la future rue Bourdon dans les infrastructures;

D'imputer cette dépense au poste 23.040.13.721.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-174

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2024-06

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et greffier-trésorier;



CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter la lettre d'entente pour le bon fonctionnement administratif de la convention collective;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Bélisle,
Appuyé par monsieur Claude Bélisle,

et résolu :

D'autoriser madame Ghislaine Pomerleau, mairesse et monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents pour donner effet à cette résolution.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 09 pour se terminer à 20 h 43.

Madame la conseillère Sophie Desrosiers a quitté la séance à 20 h 35.

6. GESTION FINANCIÈRE

2024-175

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

202400822 (I)	HYDRO-QUÉBEC / REVENUS	ALIMENTATION RUE BOURDON	12 514,57 \$
202400823 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	224,20 \$
202400824 (I)	ALARME SÉCURITÉ 360	INSTALLATION CAMÉRAS	2 184,53 \$
202400825 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	241,60 \$
202400826 (I)	SERGE RIVEST	CC CONGRÈS FQM 2024	89,67 \$
202400827 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	179,20 \$
202400828 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET AQUEDUC	302,07 \$
202400829 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	224,20 \$
202400830 (I)	MRC DE MONTCALM	SOIRÉE CASINO ET SOUPER	550,00 \$
202400831 (I)	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBRES ENVOI	590,46 \$
202400832 (I)	GVL INC.	GESTION ET ANIMATION CAMP	11 554,43 \$
202400833 (I)	POSTE	CC ENVOI POSTAL COURRIER	13,39 \$
202400834 (I)	RÔTISSERIE JOLIETTE	CC REPAS SÉANCE ÉLUS	132,83 \$
202400835 (I)	AMAZON	CC CAMP DE JOUR	241,82 \$
202400836 (I)	MAXI SAINT-JACQUES	CC BOUTEILLES EAU CHALET	50,00 \$
202400837 (I)	WALMART JOLIETTE	CC ACTIVITÉS DÉCO	213,40 \$
202400838 (I)	DOLLARAMA	CC ACTIVITÉS DÉCO	106,64 \$
202400839 (I)	ADOBE SYSTEMS	CC ABONNEMENT ANNUEL	399,98 \$
202400840 (I)	PROXIM	CC ARTICLES TOILETTE	41,57 \$
202400841 (I)	SUPER C	CC ACTIVITÉ HALLOWEEN	31,44 \$
202400842 (I)	PAYPAL DÉVELOPPEMENT	CC PIÈCE TRACTEUR VOIRIE	201,90 \$
202400843 (I)	HYDRAULIQUE B.R.INC.	RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE	528,91 \$
202400844 (I)	FRANÇOIS LAPRISE	REMB. BOTTES DE TRAVAIL	287,38 \$
202400845 (I)	ANNIE LEMARBRE	FRAIS DÉPLACEMENT	40,48 \$
202400846 (I)	HAMSTER	ACHAT DE LIVRES BIBLIO	1 119,14 \$
202400847 (I)	CONSTRUCTIONS MAXIMA	TRAVAUX CASERNE DES	4 190,84 \$
202400848 (I)	STRATJ INC.	ÉLABORATION PLAN MUN.	8 914,01 \$
202400849 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	298,94 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

202400850 (I)	WALMART JOLIETTE	CC ACTIVITÉ HALLOWEEN	103,28 \$
202400851 (I)	BLOUIN JOCELYNE	Remboursement au crédit	265,87 \$
202400852 (I)	CENTRE DE SERVICES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	17 228,12 \$
202400853 (I)	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 639,54 \$
202400854 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	299,02 \$
202400855 (I)	RETRAITE QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	843,26 \$
202400856 (I)	REVENU QUÉBEC	REMISES DE L'EMPLOYEUR	984,32 \$
202400857 (I)	BIONET MULTISERVICES	ENT. MÉNAGER BIBLIO, BUR.	298,94 \$
202400858 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	223,76 \$
202400859 (I)	MINISTRE DES FINANCES	DEMANDE DE REMB.	2 625,00 \$
202400860 (I)	BELL CANADA	AD COMMUNICATION	255,65 \$
202400861 (I)	HYDRO-QUÉBEC	AD ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 422,88 \$
202400862 (I)	LUCIOLE	AD INTERNET CHALET	57,48 \$
202400863 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 379,58 \$
202400864 (I)	LE GROUPE HARNOIS	MAZOUT CHAUFFAGE	448,05 \$
202400865 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	48,00 \$
202400866 (I)	GROUPE COLAS QUÉBEC	PIERRE POUR ENTRETIEN	423,43 \$
202400867 (I)	CCAQ	CHANGEMENT TRANSMETTEUR	1 368,20 \$
202400868 (I)	MUN. SAINT-JACQUES	INFIRMIÈRE MILIEU RURAL	270,00 \$
202400869 (I)	ST-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE	14 282,00 \$
202400870 (I)	ORKIN CANADA	SERVICE ANTIPARASITAIRE	95,68 \$
202400871 (I)	CANADIAN TIRE	BATTERIE VÉHICULE VOIRIE	680,63 \$
202400872 (I)	SIGNÉ BEAUSÉJOUR	TRÈFLE BLANC RÉPARATION	214,97 \$
202400873 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	PIÈCES POUR LE RÉSEAU	463,11 \$
202400874 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	1 341,24 \$
202400875 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FRAIS IMPRESSION 25/09 AU	214,46 \$
202400876 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	ACHAT AGENDA 2025	26,20 \$
202400877 (I)	NORDIKEAU INC.	RAPPORT CARACT. INTERPRÉ.	17 878,62 \$
202400878 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	135,52 \$
202400879 (I)	JOSIANE TELLIER	REMB. INSCRIPTION	300,00 \$
202400880 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	CLÉS MAISON DES JEUNES	9,78 \$
202400881 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	INVENTAIRE TOP SOL ET	3 940,77 \$
202400882 (I)	LOCATION MILLE ITEMS	LOCATION TOILETTE CHALET	965,79 \$
202400883 (I)	COMAQ	FORMATION INITIATION AUX	258,69 \$
202400884 (I)	CARREFOUR CANIN	RAPPORT INTERVENTIONS	636,80 \$
202400885 (I)	HAMSTER	ACHAT DE PAPETERIE BUREAU	56,61 \$
202400886 (I)	VILLEMAIRE PNEUS ET	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	3 753,53 \$
202400887 (I)	IMPRIMERIE DURAND LTÉE	AUTOCOLLANTS	141,42 \$
202400888 (I)	MARINDUSTRIEL INC.	MISE AU POINT STATION ÉGOUT	2 932,13 \$
202400889 (I)	CLUB ENTREPÔT 8215	ACTIVITÉ HALLOWEEN	168,17 \$
202400890 (I)	LAVAGE EXPERT INC.	MÉNAGE CHALET LOISIRS	117,85 \$
202400891 (I)	DCA COMPTABLE	PROG. PRABAM 1 MISSION	3 334,28 \$
202400892 (I)	DHC AVOCATS	SERVICES PROF. TRAVAUX	1 322,21 \$
202400893 (I)	ÉMILIE RONDEAU	LOC. CONTENEUR GARAGE	2 400,38 \$
202400894 (I)	EIM7. INC.	CITADEL IMPLANTATION	1 897,09 \$
202400895 (I)	ÉMONDAGE J.C	DÉCHIQUETAGE BRANCHES	2 155,78 \$
202400896 (I)	ÉCONOMIE SOCIALE	ADHÉSION	68,99 \$
			140 444,68 \$
		Salaires employés	43 088,83 \$
		Salaires élus	6 017,85 \$
		Total des salaires	49 106,68 \$
		Grand total	189 551,36 \$



Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par,
Appuyé par,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202400822 à 202400896 au montant de 189 551,36 \$.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 31 octobre 2024.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 octobre 2024.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 31 octobre 2024.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT CITAM

Dépôt du rapport CITAM (CAUCA) pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024.

2024-176

7.2 OCTROI D'UN CONTRAT À ATLAS CORPORATION POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la garantie d'origine est terminée pour le système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Bourgeois;
Et appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois;

et résolu :

Que le conseil municipal autorise monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier à signer l'offre de service IQ2 # 196790358 pour l'entretien annuel préventif pour une durée de cinq ans au prix annuel de 2 354,30 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.414.00.521.



Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

2024-177 10.2 AUTORISATION POUR LA LOCATION DU CHALET DES LOISIRS POUR L'ORGANISATION D'UNE SOIRÉE COUNTRY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour la location du Chalet des loisirs le vendredi 22 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur doit démontrer une preuve d'assurance responsabilité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette;
Le vote est demandé :

Pour	Contre
Pierre Luc Payette	Jean Bourgeois Claude Bélisle

et résolu :

Que le conseil municipal autorise la location du Chalet des loisirs pour l'organisation d'une soirée country le vendredi 22 novembre 2024.

La résolution est refusée à la majorité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-178 11.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Montcalm est entré en vigueur en mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel couvrant la période entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 reçu par le directeur du Service de la prévention incendie de la Ville de Saint-Charles-Borromée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois;
Et appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle;

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Liguori adopte le rapport annuel de l'année 2023 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Montcalm à le transmettre au ministère de la Sécurité publique;



D'autoriser la mairesse madame Ghislaine Pomerleau et monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier à signer les documents afférents au dossier.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

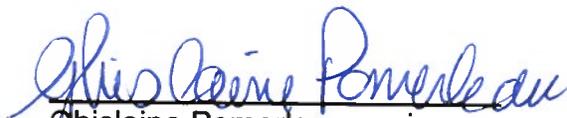
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 20 h 49 pour se terminer à 21 h 12.

2024-179 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

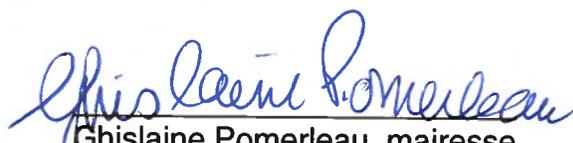
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette et résolu de lever la séance à 21 h 13.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse